

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

ANNEE 2026

BAREME DES REDEVANCES DU PORT DE PLAISANCE TTC **Stationnement des navires sur le plan d'eau**

DIMENSIONS longueur Hors tout cat. en mètre	Tarif jour	SAISON				HORS SAISON				FORFAIT ANNUEL	
		Avril Mai Juin Juillet Août Septembre				Janvier Février Mars Octobre Novembre Décembre					
		semaine	1 mois	3 mois	4 mois	jour	semaine	1 mois	3 mois		
A 0,00 - 4,99	13,20	66,10	204,10	551,10	694,00	8,30	35,20	106,30	262,70	618,00 A	
B 5,00 - 5,49	14,50	72,30	222,50	600,70	756,40	9,70	41,40	125,10	309,10	770,00 B	
C 5,50 - 5,99	16,00	79,90	245,40	662,50	834,20	11,30	48,20	145,60	359,70	904,00 C	
D 6,00 - 6,49	18,00	90,10	276,20	745,70	939,10	13,30	56,50	170,60	421,40	1055,00 D	
E 6,50 - 6,99	19,70	98,60	307,00	829,00	1043,90	15,20	64,70	195,50	483,10	1221,00 E	
F 7,00 - 7,49	22,50	112,60	354,60	957,40	1205,60	18,10	77,10	233,10	575,80	1394,00 F	
G 7,50 - 7,99	25,30	126,50	391,20	1056,30	1330,20	20,50	87,00	262,70	649,10	1603,00 G	
H 8,00 - 8,49	27,70	138,60	433,10	1169,40	1472,60	23,10	98,20	296,60	732,80	1811,00 H	
I 8,50 - 8,99	30,40	152,10	474,00	1279,80	1611,70	25,60	109,00	329,20	813,40	2008,00 I	
J 9,00 - 9,49	33,20	166,10	516,30	1393,90	1755,30	28,30	120,30	363,40	897,90	2188,00 J	
K 9,50 - 9,99	36,00	180,20	558,70	1508,60	1899,70	31,00	131,80	398,30	984,00	2340,00 K	
L 10,00 - 10,49	38,80	194,00	605,80	1635,80	2059,80	34,00	144,40	436,40	1078,20	2509,00 L	
M 10,50 - 10,99	41,00	205,20	639,30	1726,10	2173,70	36,20	153,80	464,70	1148,00	2641,00 M	
N 11,00 - 11,49	44,50	222,50	691,70	1867,50	2351,70	39,40	167,70	506,60	1251,50	2892,00 N	
O 11,50 - 11,99	47,50	237,50	741,80	2002,90	2522,20	42,60	181,30	547,60	1353,00	3177,00 O	
P 12,00 - 12,99	53,80	268,90	836,60	2258,90	2844,60	48,70	206,80	624,90	1543,80	3741,00 P	
Q 13,00 - 13,99	62,00	309,80	964,80	2605,00	3280,40	56,80	241,30	729,10	1801,40	4226,00 Q	
R 14,00 - 14,99	67,50	337,50	1054,40	2847,00	3585,10	62,40	265,00	800,70	1978,20	4563,00 R	
S 15,00 - 15,99	69,90	349,40	1090,30	2943,80	3707,10	64,60	274,60	829,70	2050,00	- S	
T Par mètre sup	2,10	10,50	33,60	90,90	114,40	2,00	8,50	27,20	67,30	- T	

Majoration du barème de 50% pour les multicoques

La taxe de séjour et la taxe additionnelle départementale sont incluses dans les tarifs, hors forfait annuel. Une taxe pour les coûts de réception et de traitement des déchets est incluse dans les tarifs de stationnement des navires, elle représente 1,27% des montants.

Conditions tarifaires

Le tarif de base est le tarif à la journée. Toutes les prestations sont payables à l'enregistrement du contrat. Toute journée entamée est due.

Les occupations dites à l'année et mensuelles s'appliquent sur l'année civile.

Les redevances sont portables (elles doivent être réglées au bureau du port). Les moyens de règlement possibles sont : carte bancaire, chèque, espèces, virement. Les forfaits devront obligatoirement être déclarés à l'entrée du navire et réglés en une seule fois (sauf pour les bénéficiaires du prélèvement automatique en 10 fois) Pour les navires arrivant en cours d'exercice il sera appliqué un abattement prorata temporis. (Nota : cette réduction ne s'applique pas aux navires qui arrivent en janvier ou février).

En cas de résiliation d'une AOT en cours d'année, dûment signifiée par écrit, par son titulaire, il sera pratiqué un remboursement prorata temporis, déduction faite d'une franchise de deux mois. (Nota : cette réduction ne s'applique pas aux titulaires d'une première AOT).

Pour l'usager qui quitte le port sans avoir réglé son séjour, un **forfait de 20€** sera ajouté au coût du séjour afin de compenser le temps passé à la recherche des coordonnées du capitaine et couvrir les frais de facturation et d'envoi.

Pour le calcul des tarifs, seule la longueur hors tout est à considérer en tenant compte des apparaux fixes. Si la largeur est supérieure à la largeur maximale en liste d'attente, le tarif de la catégorie supérieure sera appliquée.

Les usagers pêche sont exonérés de TVA sur les redevances de stationnement.

Seuls les titulaires d'un contrat annuel d'occupation pourront bénéficier du prélèvement en 10 fois. Des frais de gestion, selon la tarification en vigueur, seront facturés en cas de rejet de la banque.

A défaut de règlement amiable, les frais de recouvrement applicables aux créances impayées seront les suivants :

- créance inférieure à 300 € : 30% du HT,- créance de 300,01€ à 800€ : 25% du HT,- créance de 800,01€ à 2300 € HT : 18% du HT,- créance de 2300.01 à 15.000€ : 15% du HT

Remorquage des navires : 60 €

Forfait hivernage

L'occupation doit avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} juin. Il sera facturé deux fois le forfait 3 mois hiver pour 8 mois d'occupation. **En cas de séjour prolongé dans le port le forfait hivernage ne peut pas se cumuler avec les forfaits 3 et 4 mois saison.**

BUREAU DU PORT : Place Auguste Contamine 50550 Saint Vaast la Hougue
TEL.: 02-33-23-61-00 FAX: 02-33-23-61-04. E-mail : saint-vaast@ports-manche.fr

S.P.L. des Ports de la Manche, siège social : Maison du Département – 50050 SAINT-LO
RCS Coutances 751 621 715 - SIREN 751 621 715 - APE 5222Z
Tarifs outillage - Année 2026

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

ANNEE 2026

BAREME DES REDEVANCES DU PORT DE PLAISANCE TTC

Stationnement des navires sur la zone technique

DIMENSIONS longueur Hors tout cat. en mètre		Tarif jour	SAISON				HORS SAISON					
			Avril Mai Juin Juillet Août Septembre				Janvier	Février	Mars	Octobre	Novembre	Décembre
			semaine	1 mois	3 mois	4 mois	jour	semaine	1 mois	3 mois		
A	0,00 - 4,99	13,20	66,10	204,10	551,10	694,00	8,30	35,20	106,30	262,70		A
B	5,00 - 5,49	14,50	72,30	222,50	600,70	756,40	9,70	41,40	125,10	309,10		B
C	5,50 - 5,99	16,00	79,90	245,40	662,50	834,20	11,30	48,20	145,60	359,70		C
D	6,00 - 6,49	18,00	90,10	276,20	745,70	939,10	13,30	56,50	170,60	421,40		D
E	6,50 - 6,99	19,70	98,60	307,00	829,00	1043,90	15,20	64,70	195,50	483,10		E
F	7,00 - 7,49	22,50	112,60	354,60	957,40	1205,60	18,10	77,10	233,10	575,80		F
G	7,50 - 7,99	25,30	126,50	391,20	1056,30	1330,20	20,50	87,00	262,70	649,10		G
H	8,00 - 8,49	27,70	138,60	433,10	1169,40	1472,60	23,10	98,20	296,60	732,80		H
I	8,50 - 8,99	30,40	152,10	474,00	1279,80	1611,70	25,60	109,00	329,20	813,40		I
J	9,00 - 9,49	33,20	166,10	516,30	1393,90	1755,30	28,30	120,30	363,40	897,90		J
K	9,50 - 9,99	36,00	180,20	558,70	1508,60	1899,70	31,00	131,80	398,30	984,00		K
L	10,00 - 10,49	38,80	194,00	605,80	1635,80	2059,80	34,00	144,40	436,40	1078,20		L
M	10,50 - 10,99	41,00	205,20	639,30	1726,10	2173,70	36,20	153,80	464,70	1148,00		M
N	11,00 - 11,49	44,50	222,50	691,70	1867,50	2351,70	39,40	167,70	506,60	1251,50		N
O	11,50 - 11,99	47,50	237,50	741,80	2002,90	2522,20	42,60	181,30	547,60	1353,00		O
P	12,00 - 12,99	53,80	268,90	836,60	2258,90	2844,60	48,70	206,80	624,90	1543,80		P
Q	13,00 - 13,99	62,00	309,80	964,80	2605,00	3280,40	56,80	241,30	729,10	1801,40		Q
R	14,00 - 14,99	67,50	337,50	1054,40	2847,00	3585,10	62,40	265,00	800,70	1978,20		R
S	15,00 - 15,99	69,90	349,40	1090,30	2943,80	3707,10	64,60	274,60	829,70	2050,00		S
T	Par mètre sup	2,10	10,50	33,60	90,90	114,40	2,00	8,50	27,20	67,30		T

Majoration du barème de 50% pour les multicoques

La taxe de séjour et la taxe additionnelle départementale sont incluses dans les tarifs, hors forfait annuel. Une taxe pour les coûts de réception et de traitement des déchets est incluse dans les tarifs de stationnement des navires, elle représente 1,27% des montants.

Stationnement des dériveurs de sport (en saison uniquement): Une semaine : 33 € - Un mois 66 € - 3 mois 189 €

Stationnement des remorques et bers vides : 11€ par jour

Stockage d'un stand de rotisserie : 11€ / semaine / stand

Conditions tarifaires

Le tarif de base est le tarif à la journée. Toutes les prestations sont payables à l'enregistrement du contrat. Toute journée entamée est due.

Les moyens de règlement possibles sont : carte bancaire, chèque, espèces, virement.

La durée maximale du stationnement est de 6 mois consécutifs.

Les occupations dites mensuelles s'appliquent sur l'année civile.

Les redevances sont portables (elles doivent être réglées au bureau du port).

Les forfaits devront obligatoirement être déclarés à l'entrée du navire et réglés en une seule fois.

Application d'une franchise pour les titulaires d'un contrat annuel d'occupation :

- entre le 15 Mars et le 15 Juin : 15 jours de franchise
- en dehors de cette période : 2 mois de franchise

Pour l'usager qui quitte le port sans avoir réglé son séjour, un **forfait de 20€ TTC** sera ajouté au coût du séjour afin de compenser le temps passé à la recherche des coordonnées du capitaine et couvrir les frais de facturation et d'envoi.

Pour le calcul des tarifs, seule la longueur hors tout est à considérer en tenant compte des apparaux fixes.

Les usagers pêche sont exonérés de TVA sur les redevances de stationnement.

A défaut de règlement amiable, les frais de recouvrement applicables aux créances impayées seront les suivants :

- créance inférieure à 300 € : 30% du HT,- créance de 300,01€ à 800€ : 25% du HT,- créance de 800,01€ à 2300 € HT : 18% du HT,- créance de 2300,01 à 15.000€ : 15% du HT

BUREAU DU PORT : Place Auguste Contamine 50550 Saint Vaast la Hougue
TEL.: 02-33-23-61-00 FAX: 02-33-23-61-04. E-mail : saint-vaast@ports-manche.fr

ANNEXE 3 : TARIFS GRUTAGE



Tél: 02.33.20.85.50
www.cotentin-plaisance.fr
contact@otentin-nautic.fr

Tarifs 2026

Manutention & Grutage		Prix € HT	Prix € TTC
MOG	Taux horaires Manutention et grutage ext / heure	208,04 €	249,65 €

Grutages		HT	TTC	48H HT	48H TTC
GRUT05	Grutage - de 5,99 m	71,10 €	85,32 €	125,71 €	150,85 €
GRUT06	Grutage de 6 m à 6,99 m	83,23 €	99,88 €	146,52 €	175,82 €
GRUT07	Grutage de 7 m à 7,99 m	96,23 €	115,48 €	169,93 €	203,92 €
GRUT08	Grutage de 8 m à 8,99 m	115,30 €	138,36 €	202,88 €	243,46 €
GRUT09	Grutage de 9 m à 9,99 m	131,78 €	158,14 €	232,35 €	278,82 €
GRUT10	Grutage de 10 m à 10,99	147,39 €	176,87 €	260,10 €	312,12 €
GRUT11	Grutage de 11 m à 11,99 m	163,86 €	196,63 €	288,71 €	346,45 €
GRUT12	Grutage de 12 m à 12,99 m	182,07 €	218,48 €	320,78 €	384,94 €
GRUT13	Grutage de 13 m à 13,99 m	200,27 €	240,32 €	352,86 €	423,43 €
GRUT14	Grutage de 14 m et 14,99 m	225,41 €	270,49 €	397,08 €	476,50 €
GRUT15	Grutage de 15 m et plus	294,50 €	353,40 €	489,93 €	587,92 €

Le grutage ne prend pas en compte :

- La mise à disposition des bers ou des cales/tins
- Un technicien supplémentaire pour assurer la manœuvre et/ou le calage
- Les éventuelles manutentions de dépose de matériel, les allers-retours au ponton

Sécurité

- Seul le propriétaire du bateau est responsable du positionnement des sangles
- L'accès à la zone de levage est strictement interdit au public pendant la manœuvre
- Le grutier est seul habilité à décider de l'interruption ou de la reprise des opérations pour raison de sécurité.
- Tout matériel fragile, antenne, bôme, sonde, safran, etc. doit être démonté ou signalé avant la manœuvre

Conditions météorologiques

- Les opérations de grutage sont réalisées uniquement dans des conditions météo favorables.
- En cas de vent fort, orage ou mer agitée, le grutage pourra être reporté sans dédommagement

Location de bers € TTC					
	L - 0-5,99 m	De 6 m à 9,99 m	De 10m et +		
24 Heures	LOCB	34,00 €	LOCB	51,00 €	LOCB
48 Heures	LOCB	43,00 €	LOCB	66,00 €	LOCB
Semaine	LOCB	58,00 €	LOCB	79,00 €	LOCB
Mois	LOCB	85,00 €	LOCB	118,00 €	LOCB
LOCB	Location de grosses cales / semaine				10,00 €
LOCB	Location de sangles / mois				20,00 €
					12,00 €
					24,00 €

Ces prestations sont facturées au temps passé et aux taux horaires en vigueur à COTENTIN NAUTIC

Toute prestation de main d'œuvre et/ou manutention acceptée par COTENTIN NAUTIC sans rendez-vous ou en urgence sera majorée à 100%

Tous rendez-vous non honoré fera l'objet d'une facturation à hauteur de 50% du grutage concerné